



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

 : 05.65.46.70.09 -  05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU 17 mars 2016 – 20 h 30

Présentation des Comptes administratifs émanant du Maire et comptes de gestion émanant du Trésorier pour vote

- **comptabilité M 14** = Compte administratif de la Commune – des Lotissements « chênes 2et 3 et des châtaigniers » - CCAS
 - **comptabilité M40** = Compte administratif Assainissement et Opérations funéraires
 - Affectation du résultat des comptes administratifs
 - Validation de la décision de la commission locale d'évaluation de transfert de charges au sein de la communauté de Communes Viaur-Céor-Lagast concernant la modification de l'attribution de compensation
 - Adoption du marché de voirie 2016 dans le cadre du groupement de commande via la Communauté de Communes
 - **Engagements de crédits** – Préalablement au vote du BP présentation d'engagements de crédits à effet de répondre à des demandes de subvention des écoles (publique et privée) et à l'engagement d'un programme de réfection totale de l'éclairage du terrain de pétanque
 - Calcul du forfait annuel versé à l'Ecole Privée
 - Adaptation du régime indemnitaire actuel pour prise en compte du nouvel emploi créé de Rédacteur territorial principal 2^{ème} classe
 - Présentation de la décision N° 1 prise par le Maire au titre du contrat de maintenance des extincteurs.
 - Questions diverses
-
-



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 17 MARS 2016

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur BOUSQUET, Madame COMBELLES, Madame BLANCHARD

Absents : Madame ALBINET

Représentés : Monsieur CANIVENQ par Monsieur ISNARD, Monsieur ALZIAR par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL

Secrétaire : Madame DANÈS Sabrina

Date de la convocation : 11/03/2016

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : APPROBATION COMPTE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

<p align="center">Impressio</p> <p>Département: 12</p> <p>Commune : 40000 – COMMUNE DE CASSAGNES BEGONHES</p> <p>NB : Deux procurations</p>	<p>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SUR LE COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF</p> <p>Séance du : 17.03.2016</p>	<p>VOTE COMPTE DE GESTION</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Nombre de conseillers présents : 12</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 14</p> <p>Votes 14 pour contre abstentions</p>
	<p>VOTE COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>Nombre de conseillers en exercice 15</p> <p>Nombre conseillers présents 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés 13</p> <p>Votes 13 pour contre abstentions</p>	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M r BOUNHOL F. délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif du même exercice 2015, dressé par Mr COSTES Michel, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	135 582,64 €	0,00 €	233 097,49 €	0,00 €	368 680,13 €
Opérations de l'exercice	964 157,15 €	991 066,12 €	581 534,75 €	688 342,48 €	1 545 691,90 €	1 679 408,60 €
TOTAUX	964 157,15 €	1 126 648,76 €	581 534,75 €	921 439,97 €	1 545 691,90 €	2 048 088,73 €
Résultats de clôture	0,00 €	162 491,61 €	0,00 €	339 905,22 €	0,00 €	502 396,83 €
Restes à réaliser	276 713,71 €	725 241,00 €	0,00 €	0,00 €	276 713,71 €	725 241,00 €
TOTAUX CUMULES	1 240 870,86 €	1 851 889,76 €	581 534,75 €	921 439,97 €	1 822 405,61 €	2 773 329,73 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	611 018,90 €	0,00 €	339 905,22 €	0,00 €	950 924,12 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF LOT LES CHENES 2

<p>Impression</p> <p>Département: 12</p> <p>Commune : 47100 – LOT LES CHÊNES 2 CASSAGNES</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SUR LE COMPTE DE GESTION ET SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015</p> <p>Séance du : 17/03/2016</p>	<p>COMPTE DE GESTION</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Nombre de conseillers présents : 12</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : + 2 14</p> <p>procurations</p> <p>Votes 14 pour contre abstentions</p>
	<p>VOTE COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>Nombre de conseillers en exercice 15</p> <p>Nombre conseillers présents 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés 13</p> <p>Votes 13 pour contre abstentions</p>	

DONT 2 PROCURATIONS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr BOUNHOL F., délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif du même exercice 2015, dressé par Mr COSTES Michel, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 500,23 €	0,00 €	47 500,23 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 500,23 €	0,00 €	47 500,23 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 500,23 €	0,00 €	47 500,23 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 500,23 €	0,00 €	47 500,23 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 500,23 €	0,00 €	47 500,23 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF LES CHENES 3

Impression	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	VOTE DU COMPTE DE GESTION
	SUR LE COMPTE de GESTION ET	
Département: 12	LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice : 15
Commune : 48300 – LOT LES CHÈNES 3 CASSAGNES	Séance du : 17.03.2016	Nombre de conseillers présents : 12
		Nombre de suffrages exprimés : 2 procurat; 14 POUR

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF	
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre conseillers présents	11
nombre suffrages exprimés	13
Dont 2 procurations	
Votes 13 pour	contre abstentions

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M r BOUNHOL F., délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif du même exercice 2015, dressé par Mr COSTES Michel, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	81 287,50 €	0,00 €	30 506,24 €	0,00 €	111 793,74 €
Opérations de l'exercice	59 560,50 €	76 917,94 €	76 917,94 €	83 280,02 €	136 478,44 €	160 197,96 €
TOTAUX	59 560,50 €	158 205,44 €	76 917,94 €	113 786,26 €	136 478,44 €	271 991,70 €
Résultats de clôture	0,00 €	98 644,94 €	0,00 €	36 868,32 €	0,00 €	135 513,26 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	59 560,50 €	158 205,44 €	76 917,94 €	113 786,26 €	136 478,44 €	271 991,70 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	98 644,94 €	0,00 €	36 868,32 €	0,00 €	135 513,26 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF LOT LES CHATAIGNIERS

<p>Impression</p> <p>Département: 12</p> <p>Commune : 40001 : LOT LES CHATAIGNIERS</p>	<p>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SUR LE COMPTE de GESTION ET</p> <p>LE COMPTE ADMINISTRATIF</p>	<p>VOTE DU COMPTE DE GESTION</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Nombre de conseillers présents : 12</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 14</p> <p>2 PROCUR 14 POUR</p>
	<p>Séance du : 17/03/2016</p>	<p>VOTE COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>Nombre de conseillers en exercice 15</p> <p>Nombre conseillers présents 11</p> <p>Nombre suffrages exprimés 13</p> <p>Dont 2 procur.</p> <p>Votes 13 pour contre abstentions</p>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M r BOUNHOL F., délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif du même exercice 2015, dressé par Mr COSTES Michel, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
TOTAUX	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION ET CPTE ADMINISTRATIF CCAS

NB : A AJOUTER AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL LISTES CI-DESSOUS LES MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL DANS LE CADRE DU CCAS PRESENTES :

Mmes BASTARAS M.O - LELIEVRE P. - SILVA J.

Absente : Mme GABEN M.

(POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF MR LE MAIRE, Président du CCAS n'a pas pris part au votte)

Impression DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SLES SUR LE COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF		VOTE COMPTE DE GESTION	
Département: 12		Nombre de MEMBRES en exercice :	9
Commune : 40100- CCAS	Séance du : 17.03.2016	Nombre de conseillers présents :	7
		Nombre de suffrages exprimés :	7
		Votes 7 pour contre abstentions	
		VOTE COMPTE ADMINISTRATIF	
		Nombre de MEMBRES en exercice	9
		Nombre conseillers présents	6
		Nombre de suffrages exprimés	6
		Votes 6 pour contre abstentions	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M r BOUNHOL F. délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif du même exercice 2015, dressé par Mr COSTES Michel, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1864.06 €	0,00 €	1864.06 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0.00€	314.79 €	98.00 €	314.79 €	98.00 €
TOTAUX	0,00 €	0.00 €	314.79 €	1962.06 €	314.79 €	1962.06 €
Résultats de clôture	0,00 €	0.00 €	0,00 €	1647.27 €	0,00 €	1647.27 €
Restes à réaliser	0,00 €	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0.00 €	314.79 €	1962.06 €	314.79 €	1962.06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0.00 €	0,00 €	1647.27 €	0,00 €	1647.27 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Impression	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	VOTE COMPTE DE GESTION
SUR LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF		
Département: 12	Séance du : 17/03/2016	Nombre de conseillers en exercice : 15
Commune : 40300 – SCE ASSAINISSEMENT CASSAGNES BEG		Nombre de conseillers présents : 12
		Nombre de suffrages exprimés : Dont 2 PROCUR
		14 pour contre abstentions

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés	13
13 pour contre abstentions	

DONT 2
PROCURATIONS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr BOUNHOL F., délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter, le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif dressé par Mr COSTES Michel, Maire

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	2 161,35 €	0,00 €	30 279,21 €	0,00 €	32 440,56 €
Opérations de l'exercice	290 783,46 €	306 496,73 €	90 264,92 €	82 417,46 €	381 048,38 €	388 914,19 €
TOTAUX	290 783,46 €	308 658,08 €	90 264,92 €	112 696,67 €	381 048,38 €	421 354,75 €
Résultats de clôture	0,00 €	17 874,62 €	0,00 €	22 431,75 €	0,00 €	40 306,37 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	290 783,46 €	308 658,08 €	90 264,92 €	112 696,67 €	381 048,38 €	421 354,75 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	17 874,62 €	0,00 €	22 431,75 €	0,00 €	40 306,37 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : COMPTE-ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 OPERATIONS FUNERAIRES

Impressio		DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL		VOTE DU COMPTE DE GESTION	
Département: 12		SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers en exercice : 15	
Commune : 44400 – OPERATIONS FUNERAIRES CASSAGNES		ET SUR LE COMPTE DE GESTION		Nombre de conseillers présents : 12	
		Séance du : 17.03.2016		Nombre de suffrages exprimés : DONT 2 PROC 14	
				VOTES 14 pour contre abstentions	
				VOTE COMPTE ADMINISTRATIF	
				Nombre de conseillers en exercice 15	
				Nombre conseillers présents 11	
				nombre suffrages exprimés 13	
				DONT 2 PROCURATIONS	
				Votes 13 pour contre abstentions	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr BOUNHOL F., délibérant tout d'abord sur le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, après s'être fait présenter le budget primitif, pas de supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et par la suite délibérant sur le compte administratif du même exercice 2015, dressé par Mr COSTES Michel, Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,27 €	0,00 €	17,27 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,27 €	0,00 €	17,27 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,27 €	0,00 €	17,27 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,27 €	0,00 €	17,27 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,27 €	0,00 €	17,27 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 COMMUNE

40000 – COMMUNE DE CASSAGNES BEGONHES

Impression

DELIBERATION DU 17.03.2016

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. COSTES Michel

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	135 582,64 €		26 908,97 €	Dépenses 276 713,71 €	448 527,29 €	611 018,90 €
				725 241,00 €		
FONCT	332 270,65 €	99 173,16 €	106 807,73 €	Recettes		339 905,22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	339 905,22 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		339 905,22 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		162 491,61 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0,00 €

Accord unanime du Conseil Municipal - 14 votants dont 2 procurations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT CCAS

**EN SUPPLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUS VISES IL FAUT AJOUTER LES MEMBRES EXTERIEURS DU CCAS présents à la réunion : Mmes BASTARAS - LELIEVRE - SILVA
Ab sente : Mme GABEN M.**

40100 – CCAS CASSAGNES BEGONHES

Impression

DELIBERATION DU 17.03.2016

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. COSTES Michel**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2015**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2015**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	1 864,06 €	0,00 €	-216,79 €	Recettes		1 647,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	1 647,27 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 647,27 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0,00 €

ACCORD UNANIME DU CONSEIL

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 ASSAINISSEMENT

40300 – SCE ASSAINISSEMENT CASSAGNES BEG

Impression

DELIBERATION DU 17.03.2016

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. COSTES Michel

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 161,35 €		15 713,27 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	17 874,62 €
				0,00 €		
FONCT	31 217,86 €	938,65 €	-7 847,46 €	Recettes		22 431,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	22 431,75 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		22 431,75 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		17 874,62 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0,00 €

Accord unanime des votants 14 votants dont deux procurations -

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2015 OPERATIONS FUNERAIRES

44400 – OPERATIONS FUNERAIRES CASSAGNES
Impression

DELIBERATION DU 17.03.2016

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. COSTES Michel**

2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	17,27 €	0,00 €	0,00 €	Recettes 0,00 €		17,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	17,27 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		17,27 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0,00 €

ACCORD UNANIME DES VOTANTS 14 VOTANTS DONT 2 PROCURATIONS

OBJET : VALIDATION DE LA DECISION DE LA CLECT

OBJET : - Validation de la décision de la commission locale d'évaluation de transfert de charges au sein de la communauté de Communes Viaur-Céor-Lagast concernant la modification de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire dit que l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (V 1° bis) permet la modification libre de l'attribution de compensation par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux-tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Des inquiétudes ont surgies quant aux sommes versées par la Communauté de communes à ses Communes adhérentes dans le cadre de la Dotation de solidarité communautaire – ressources dont les Communes ont absolument besoin pour assurer leurs équilibres financiers – dont la pérennité n'est pas du tout assurée dans le cadre des intercommunalités qui vont se mettre en place après le 1^{er} janvier 2017. Il est donc apparu opportun de réviser l'attribution de compensation, de façon à sauvegarder les ressources des Communes, issues de la DSC. La Commission Locale d'Évaluation des Charges s'est réunie à deux reprises et a adopté un rapport dont Monsieur le Maire donne lecture

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'attribution de compensation, conformément aux préconisations de la CLECT.

Un vote intervient qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : quatorze votants

POUR la modification de l'attribution de compensation telle que préconisée par la CLECT :

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées
- Vu l'article 1 609 nonies C du Code Général des Impôts
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'APPROUVER** les nouveaux montants annuels de l'attribution de compensation entre la Communauté de communes Viaur Céor Lagast et ses Communes membres, avec effet au 1^{er} janvier 2016 :

AURIAC LAGAST :	- 38 832 €
CALMONT :	284 815 €
CASSAGNES-BEGONHES :	54 329 €
COMPS LA GRAND'VILLE :	14 271 €
SAINTE JULIETTE SUR VIAUR :	- 7 703 €
SALMIECH :	- 15 961 €

- **CHARGE** Monsieur le maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

OBJET : ADOPTION MARCHE VOIRIE 2016 dans le cadre du groupement de commandes Cté Communes Viaur Céor Lagast

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 17.02.2016. relative à l'adoption de la convention de groupement de commande avec la Communauté de communes Viaur Céor Lagast et les Communes de Auriac-Lagast, Calmont, Cassagnes-Bégonhès, Comps-Lagrand'ville, Sainte-Juliette-sur-Viaur, Salmiech , en vue de la passation en commun d'un marché à bons de commande, portant sur l'année 2016 et qui pourra être utilisé par chacune, en fonction de ses besoins propres de travaux de voirie.

Un appel à concurrence a été lancé et la Commission d'examen des offres prévue dans la convention s'est réunie. Elle propose un classement. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter les marchés à passer avec les entreprises arrivées en tête du classement.

Le Conseil municipal,

- Oüi l'exposé de Monsieur le Maire
- Vu le classement proposé des offres, opéré par la Commission qui a procédé à leur ouverture et leur analyse
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Marché à bons de commande, lot 1, « terrassement et assainissement », en vue de réaliser des travaux de voirie en 2016 conjointement avec la Communauté de communes Viaur Céor Lagast et les Communes adhérentes dont Cassagnes-Bégonhès à passer avec l'entreprise EURL BRUEL TP et dont le montant du détail estimatif – qui représente une année prévisionnelle moyenne de commande - s'élève à 52 809 € hors taxes.

- **D'ADOPTER** le Marché à bons de commande, lot 2, « renforcement des corps de chaussée et revêtements », en vue de réaliser des travaux de voirie en 2016, conjointement avec la Communauté de communes Viaur Céor Lagast et les Communes adhérentes à passer avec l'entreprise EUROVIA MIDI PYRENEES et dont le montant du détail estimatif – qui représente une année prévisionnelle moyenne de commande -s'élève à 197 669,60 € hors taxes.

CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération et en particulier de la signature des deux actes d'engagement correspondants, conjointement avec la Communauté de communes et les autres Communes membres du groupement de commandes

OBJET : ENGAGEMENTS DE CREDITS AVANT BP 2016

- **Engagements de crédits** – Préalablement au vote du BP présentation d'engagements de crédits à effet de répondre à des demandes de subvention des écoles (publique et privée) et à l'engagement d'un programme de réfection totale de l'éclairage du terrain de pétanque

Le Conseil Municipal donne son accord à Mr le Maire à l'unanimité des votants pour anticiper les crédits du BP 2016 à concurrence

de 210 € Pour l'Ecole publique au titre des transports - article 6574

de 300 € Pour l'Ecole Ste-Marie pour l'animation autour du théâtre.

de 2729 € HT pour l'éclairage terrain de pétanque

FORFAIT ANNUEL ECOLE STE-MARIE

Les grands principes régissant les relations entre les collectivités locales et les Ecoles privées sous contrat d'association sont à nouveau présentés par Mr le Maire. Il est fait obligation aux communes de prendre en charge pour les classes élémentaires les dépenses liées aux frais obligatoires de fonctionnement de ces classes à concurrence du prix de revient d'un élève de l'enseignement public pour le même type de classe à effectif comparable. En ce qui concerne les maternelles le principe reste identique dans la mesure où il y'a eu avis favorable de la collectivité, or pour notre collectivité pas de réel positionnement à ce titre si ce n'est un versement d'un forfait par classe qui a donc conduit dans le temps à un forfait par enfant pour se calquer au mieux aux textes en vigueur.

Ensuite les lois de 2004 et 2005 renforcées par celle de 2009-1312 ont confirmé la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence (pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de chaque commune, du nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune d'accueil, sans que le montant de la contribution par élève puisse être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence de l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques, raison pour laquelle la commune d'accueil, Cassagnes, laisse le soin à chaque collectivité de verser directement leur participation à l'école privée.

Pour 2016 c'est une somme de 13 275 € qui sera versée à l'Ecole privée sur la base de 471.48 € par enfant de maternelle au nombre de 9 sur la commune et 291.33 €/enfant des classes élémentaires.

OBJET : Adaptation du régime indemnitaire actuel pour prise en compte du nouvel emploi de rédacteur territorial principal 2ème classe

Adoption de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) au coefficient maximum de 8 laissant le soin à Monsieur le Maire et de l'application individuelle dans sa limite maximale

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE EXTINCTEURS - Présentation décision du Maire n° 1

La maintenance des extincteurs des bâtiments publics a été renouvelée pour deux ans à l'Entreprise SICLI de LABEGE (31) selon un devis du 6.01.2015, spécifiant le montant de la maintenance selon le type d'extincteur, le prix du renouvellement en neuf et le prix des recharges.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

Affiché le 24.03.2016

